



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

VOUS AIDE À

**FINANCER
VOS TRAVAUX**

RHÔNE

ADAPTER VOTRE LOGEMENT

DANS LE CAS DU MAINTIEN À DOMICILE

AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Vienne
Condrieu
Agglomération

Vienne Condrieu Agglomération poursuit son partenariat avec Soliha.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Les subventions sont accordées pour les logements du parc privé achevés depuis au moins 15 ans et situés dans une commune du Rhône : Ampuis, Condrieu, Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin-et-Semons.

➡ **Pour les propriétaires occupants** : sous condition de ressources.

➡ **Pour les propriétaires bailleurs** : sous condition de conventionnement / ou de ressources.

QUELLE EST LA DÉMARCHE À SUIVRE ?

➡ **Contactez SOLiHA** par téléphone au 04 37 28 70 20 ;

➡ Présentez-vous aux **permanences de SOLiHA** avec votre dernier avis d'imposition (pour les propriétaires occupants) ;

➡ Faites réaliser par SOLiHA une **évaluation technique ou thermique** de votre logement avec des préconisations de travaux ;

➡ Obtenez des **devis correspondant aux travaux souhaités** ;

➡ Faites réaliser par SOLiHA une **estimation financière** des aides de droit commun et des aides de Vienne Condrieu Agglomération ;

➡ Faites-vous **accompagner par SOLiHA** dans le montage du dossier de subvention (du dépôt au paiement).





QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

➡ **Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées :** remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier...

➡ **Les travaux permettant de lutter contre la précarité énergétique :** isolation, systèmes de chauffage, changement des menuiseries...

QUELLES SONT LES AIDES ?

Les aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) :

➡ **Rénovation énergétique pour les propriétaires occupants ou bailleurs :** jusqu'à 90 % du montant HT des travaux en fonction des ressources et du programme de travaux.

➡ **Adaptation pour les propriétaires occupants et locataires du parc privé :** jusqu'à 70 % du montant HT des travaux en fonction des ressources.

➡ **Rénovation globale pour les propriétaires bailleurs :** jusqu'à 35 % du montant HT des travaux + primes en fonction du projet, sous conditions de conventionnement avec l'Anah.

✚ **Les aides de Vienne Condrieu Agglomération :**

Pour les dossiers éligibles à l'Anah, Vienne Condrieu Agglomération propose une subvention supplémentaire :

➡ **Pour les propriétaires occupants :** les projets de travaux de rénovation permettant un saut d'au moins deux étiquettes énergétiques ou d'autonomie, peuvent bénéficier d'une prime de 500 €.

➡ **Pour les propriétaires bailleurs :** les projets de travaux conventionnés peuvent bénéficier d'une prime allant jusqu'à 6 000 €.

D'autres aides existent :

Une prime de 500€ du Département du Rhône pour les propriétaires occupants modestes énergie.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR VOTRE PROJET

VOUS POUVEZ JOINDRE



SOLiHA Rhône et Grand Lyon

51, avenue Jean-Jaurès
BP 7114 – 69301 Lyon Cedex 07
04 37 28 70 20



Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
30, avenue du Général-Leclerc
38200 Vienne

Alexandra Pellerin

Cheffe de projet
a.pellerin@solihha.fr

Service Habitat

04 74 78 32 20

PERMANENCES 2024

Les permanences ont lieu sur rendez-vous*, tous les 1^{ers} mercredis du mois, de 10h à 12h :

➡ En mairie d'Échalas : le 4 septembre et le 6 novembre.

➡ En mairie de Condrieu (bâtiment les Éclats) : le 2 octobre et le 4 décembre.

* Contact : 04 37 82 70 20

LES COMMUNES CONCERNÉES :

Ampuis, Condrieu, Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin-et-Semons